

## **CGV Mobilités Demain**

Entre la Société Mobilités Demain, 8 rue Martel 75010 Paris,

au Capital Social de 250 000 €,

immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS.

sous le numéro SIRET 884550039,

La société peut être jointe par email en cliquant sur le formulaire de contact accessible via la page d'accueil du site.

Ci-après le « Vendeur » ou la « Société ».

D'une part,

Et la personne physique ou morale procédant à l'achat de produits de la société,

Ci-après, « l'Acheteur », ou « le Client »

D'autre part,

Il a été exposé et convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Le Vendeur propose à la vente des vélos à assistance électrique reconditionnés et des accessoires d'occasions pour ces vélos à destination des consommateurs, commercialisés par l'intermédiaire de notre service client : equipe@goodwatt.fr. La liste et le descriptif des biens proposés par la Société peuvent être consultés à la demande sur l'adresse électronique mentionnée précédemment.

Article 1 : Objet. Les présentes Conditions Générales de Vente (ci après les "CGV") déterminent les droits et obligations des parties dans le cadre de la vente de Produits proposés par le Vendeur.

Article 2 : Dispositions générales. Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) régissent les ventes de Produits, et sont partie intégrante du contrat entre l'Acheteur et le Vendeur. Elles sont pleinement opposables à l'Acheteur qui les a acceptées avant de passer commande.

Le Vendeur se réserve la possibilité de modifier les présentes, à tout moment par la publication d'une nouvelle version qui sera communiquée par mail. Les CGV applicables alors sont celles étant en vigueur à la date du paiement de la commande. Ces CGV sont consultables sur le mail vente dédié.

Le Client déclare avoir pris connaissance de l'ensemble des présentes Conditions Générales de Vente, liées à un produit ou à un service, et les accepter sans restriction ni réserve. Cette déclaration a lieu par une déclaration par email.

Le Client reconnaît qu'il a bénéficié des conseils et informations nécessaires afin de s'assurer de l'adéquation de l'offre à ses besoins.

Le Client déclare être en mesure de contracter légalement en vertu des lois françaises ou valablement représenter la personne physique ou morale pour laquelle il s'engage.

Sauf preuve contraire, les informations enregistrées par la Société constituent la preuve de l'ensemble des transactions.

Article 3 : Prix. Les prix des produits vendus au travers des mails sont indiqués en Euros TTC et précisément déterminés dans les communications mails relatives aux Produits. Ils sont également indiqués en euros toutes taxes comprises (TVA + autres taxes éventuelles) et



incluent les frais spécifiques de reconditionnement sauf mention contraire. La Société se réserve la possibilité de modifier ses prix à tout moment pour l'avenir. Les frais de télécommunication nécessaires à l'envoie de mail au service client du Vendeur sont à la charge du Client.

Article 4 : Conclusion du contrat en ligne. Conformément aux dispositions de l'article 1127-1 du Code civil, le Client doit suivre une série d'étapes pour conclure le contrat par voie électronique pour pouvoir réaliser sa commande : - Information sur les caractéristiques essentielles du Produit ; - Choix du produit (le "Produit"), le cas échéant, de ses options - Indication des coordonnées essentielles du Client (identification, email, numéro de téléphone...); -Acceptation des présentes Conditions Générales de Vente - Réception d'un lien SystemPay ou envoie d'un chèque pour paiement comptant et validation de sa commande - Le Client recevra confirmation par courrier électronique du paiement de la commande, ainsi qu'une facture. Il recevra un exemplaire .pdf des présentes conditions générales de vente.

Les modalités de l'offre et les CGV (conditions générales de vente) sont renvoyées par email à l'acheteur lors de la commande.

L'archivage des communications, de la commande, des détails de la commande, ainsi que des factures est effectué sur un support fiable et durable de manière constituer une copie fidèle et durable conformément aux dispositions de l'article 1360 du code civil. Ces informations peuvent être produites à titre de preuve du contrat.

Pour connaître les modalités de livraison, veuillez-vous référer à la landing page dédiée. Il n'y aura pas de livraison dans le cas du rachat des Produits en test. Aux fins de bonne réalisation de la commande, le Client s'engage à fournir des éléments d'identification véridiques. Le Vendeur se réserve la possibilité de refuser la commande, par exemple pour toute demande anormale, réalisée de mauvaise foi ou pour tout motif légitime.

Article 5 : Produits. Les caractéristiques essentielles des biens et leurs prix respectifs sont mis à disposition de l'acheteur par mail, de même, le cas échéant, que le mode d'utilisation du produit. Conformément à l'article L112-1 du Code la consommation, le consommateur est informé, par voie de marquage, d'étiquetage, d'affichage ou par tout autre procédé approprié, des prix et des conditions particulières de la vente avant toute conclusion d'un contrat de vente. Dans tous les cas, le montant total dû par l'Acheteur est indiqué sur le lien de paiement. Le prix de vente du produit est celui en vigueur indiqué au jour de la commande. Ces éventuels frais sont indiqués à l'Acheteur lors du process de vente, et en tout état de cause au moment de la confirmation de la commande. Le client atteste avoir reçu un détail des modalités de paiement, de livraison et d'exécution du contrat, ainsi qu'une information détaillée relative à l'identité du Vendeur, ses téléphoniques coordonnées postales, électroniques, et à ses activités dans le contexte de la présente vente. Le Vendeur s'engage à honorer la commande du Client dans la limite des stocks de Produits disponibles uniquement. A défaut, le Vendeur en informe le Client ; si la commande a été passée, et à défaut d'accord avec le Client sur une nouvelle possibilité de livraison, le Vendeur rembourse le Client.

Les informations contractuelles sont présentées en détail et en langue française. Les parties conviennent que les illustrations ou photos des produits offerts à la vente n'ont pas de valeur contractuelle. La durée de validité de l'offre des



Produits ainsi que leurs prix est précisée sur le mail dédié. Sauf conditions particulières, les droits concédés au titre des présentes le sont uniquement à la personne physique signataire de la commande (ou la personne titulaire de l'adresse email communiquée).

Article 6 : Conformité. Conformément à l'article L.411-1 du Code de la consommation, les produits offerts à la vente au travers des présentes CGV répondent aux prescriptions en vigueur relatives à la sécurité et à la santé des personnes, à la loyauté des transactions commerciales et à la protection des consommateurs. Indépendamment de toute garantie commerciale, le Vendeur reste tenu des défauts de conformité et des vices cachés du produit.

Conformément à l'article L.217-4, le Vendeur livre un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance. Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité.

Conformément aux dispositions légales en matière de conformité et de vices cachés (art. 1641 c. civ.), le Vendeur rembourse ou échange les produits défectueux ou ne correspondant pas à la commande.

Article 7 : Clause de réserve de propriété. Les produits demeurent la propriété de la Société jusqu'au complet paiement du prix.

Article 8 : Pour connaître les modalités de livraison veuillez-vous référer à la landing page dédiée. Il n'y aura pas de livraison dans le cas du rachat des produits en test. Une fois la commande validée et après contact avec le Client, un horaire de rendez-vous sera fixé avec le

Client pour venir récupérer le vélo reconditionné à la date prévue contractuellement. Le Vendeur met à disposition un point de contact téléphonique (coût d'une communication locale à partir d'un poste fixe) indiqué dans l'email de confirmation de commande afin d'assurer le suivi de la commande. Le Vendeur rappelle qu'au moment où le Client prend possession physiquement des produits, les risques de perte ou d'endommagement des produits lui sont transférés.

Article 10 : Réception des Produits. Un bordereau détaillant les opérations réalisées et les pièces changées sur le vélo, sera envoyé par mail au Client (le « Bordereau de Reconditionnement ») au maximum 14 jours après la remise du Produit. Le Client ne peut pas s'opposer à la Réception de tout ou partie du Produit sans un juste motif, dument détaillé et argumenté. En cas d'absence du Client, et/ou de son mandataire, lors de la remise du Produit, et/ou de refus du Client de prononcer la Réception non justifié par un juste motif, Mobilités Demain aura la faculté de facturer au Client un montant forfaitaire de 100€TTC correspondant en partie aux frais de reconditionnement, mise à la route et transport. La Réception libère Mobilités Demain à l'égard du Client, sans préjudice des garanties légales dont elle constitue le point de départ.

Article 11 : Paiement. Le paiement est exigible immédiatement à la commande, y compris pour les produits en précommande. Le Client peut effectuer le règlement par chèque à l'ordre de Mobilités Demain ou par carte de paiement via Systempay. Les cartes émises par des banques domiciliées hors de France doivent obligatoirement être des cartes bancaires internationales (Mastercard ou Visa). Le paiement sécurisé (validation 3D secure) en ligne par carte



bancaire est réalisé par notre prestataire de paiement (Banque populaire) Une fois le paiement lancé par le Client, la transaction est immédiatement débitée après vérification des informations. Conformément aux dispositions du Code monétaire et financier, l'engagement de payer donné par carte est irrévocable.

En communiquant ses informations bancaires lors de la vente, le Client autorise le Vendeur à débiter sa carte du montant relatif au prix indiqué. Le Client confirme qu'il est bien le titulaire légal de la carte à débiter et qu'il est légalement en droit d'en faire usage. En cas d'erreur, ou d'impossibilité de débiter la carte, la Vente est immédiatement résolue de plein droit et la commande annulée.

Article 12 : Délai de rétractation. Conformément aux dispositions de l'article L 221-5 du Code de la consommation, l'Acheteur dispose du droit de se rétracter sans donner de motif, dans un délai de quatorze (14) jours à la date de réception de sa commande. Le droit de rétractation peut être exercé en contactant la Société par email à l'adresse : equipe@goodwatt.fr . En cas d'exercice du droit de rétractation dans le délai susmentionné, le prix du ou des produits achetés et les frais d'envoi seront remboursés, les frais de retour restant à la charge du Client. Les retours des produits sont à effectuer dans leur état d'origine et complets (emballage, accessoires, notice...) ; ils doivent si possible être accompagnés d'une copie du justificatif d'achat. Conformément aux dispositions légales, vous trouverez ci-après le formulaire type de rétractation à nous adresser à l'adresse suivante : Mobilités Demain - 8 rue Martel - 75010 Paris. Procédure de remboursement : le Client sera remboursé sous 15 jours après réception par Mobilités Demain des produits dans leur parfait état d'origine par virement bancaire sur le RIB au nom du Client indiqué par ce-dernier.

## Article 13: Garanties

Les garanties légales (garantie de conformité et contre les vices-cachés) s'appliquent, pour une période de 24 mois suivant l'achat.

Dans cette durée, Mobilités Demain s'engage à faire réparer ou faire remplacer toute pièce reconnue défectueuse du fait d'un vice de fabrication ou de main d'œuvre (hors pièce d'usure normale).

La garantie n'est accordée que si un entretien régulier du vélo, au minimum une fois par an, a été effectué par un professionnel.

Pour la mise en œuvre de la garantie, le Client devra contacter le service client de Mobilités Demain, qui le redirigera vers un réparateur agréé ou assurera les prestations nécessaires.

La garantie légale de conformité ne couvre pas :

- Les dommages provoqués par l'entretien inapproprié ou défectueux et par des réparations, transformations ou remplacements de pièces sur le vélo effectués par des non-professionnels;
- Les avaries dues à une négligence, à un défaut ou un mauvais entretien (graissage, réglages etc., tel qu'indiqué dans le Manuel d'utilisation), à une surcharge même passagère, à l'inexpérience de l'utilisateur, à de mauvaises conditions de transport ou de stockage, à une utilisation non-conforme aux conditions indiquées dans le Manuel d'utilisation;
- Les vélos utilisés dans le cadre de la compétition;
- La corrosion ;



- Les pièces d'usure, c'est-à-dire: câbles et gaines de dérailleur, câbles et gaines de frein, éléments de transmission (plateau, pignon, chaîne...), guidoline / coussinets pour poignées, huiles hydrauliques et lubrifiants, jantes, patins de frein, piles et ampoules d'éclairage, pneus et chambres à air, selles;
- L'évolution des couleurs dans le temps ;
- Les avaries dues à un défaut de surveillance, ou plus généralement au non-respect des préconisations d'usage.

Article 14 : Réclamations et médiation. Le cas échéant, l'Acheteur peut présenter toute réclamation en contactant la société par email à l'adresse equipe@goodwatt.fr

Conformément aux dispositions des art. L. 611-1 à L. 616-3 du Code de la consommation, le consommateur est informé qu'il peut recourir à un médiateur de la consommation dans les conditions prévues par le titre ler du livre VI du code de la consommation.

Article 15: Droits de propriété intellectuelle. Les marques, noms de domaines, produits, logiciels, images, vidéos, textes ou plus généralement toute information objet de droits de propriété intellectuelle sont et restent la propriété exclusive du Vendeur. Aucune cession de droits de propriété intellectuelle n'est réalisée au travers des présentes CGV. Toute reproduction totale ou partielle, modification ou utilisation de ces biens pour quelque motif que ce soit est strictement interdite.

Article 16 : Force majeure. L'exécution des obligations du Vendeur au terme des présentes est suspendue en cas de survenance d'un cas fortuit ou de force majeure qui en empêcherait

l'exécution. Le Vendeur avisera le client de la survenance d'un tel évènement dès que possible.

Article 17 : Nullité et modification des CGV. Si l'une des stipulations des CGV était annulée, cette nullité n'entraînerait pas la nullité des autres stipulations qui demeureront en vigueur entre les parties. Toute modification contractuelle n'est valable qu'après un accord écrit et signé des parties.

18 Article Protection des données personnelles. Conformément au Règlement 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, le Vendeur met en place un traitement de données personnelles qui a pour finalité la vente et la livraison de produits définis dans les CGV. L'Acheteur est informé des éléments suivants : l'identité et les coordonnées du responsable du traitement et, le cas échéant, du représentant du responsable du traitement : le Vendeur, tel qu'indiqué en haut des présentes CGV ; - les coordonnées du délégué à la protection des données : Monsieur sylvain Divo dpo@mobilites-demain.com- la base juridique du traitement : l'exécution contractuelle - les destinataires ou les catégories de destinataires des données à caractère personnel, s'ils existent : le responsable du traitement, ses services en charge du marketing, les services en charge de la sécurité informatique, le service en charge de la vente, de la livraison et de la commande, les soustraitants intervenants dans les opérations de livraison et de vente ainsi que toute autorité légalement autorisée à accéder aux données personnelles en question - aucun transfert hors UE n'est prévu - la durée de conservation des données : le temps de la prescription commerciale - la personne concernée dispose du



droit de demander au responsable du traitement l'accès aux données à caractère personnel, la rectification ou l'effacement de celles-ci, ou une limitation du traitement relatif à la personne concernée, ou du droit de s'opposer au traitement et du droit à la portabilité des données - La personne concernée a le droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle - les informations demandées lors de la commande sont nécessaires à l'établissement de la facture (obligation légale) et la livraison des biens commandés, sans quoi la commande ne pourras pas être passée. Aucune décision automatisée ou profilage n'est mis en œuvre au travers du processus de commande.

Article 19 – Cession-Transmission. Mobilités Demain peut céder, déléguer, subroger ou transférer tout ou partie de ses droits et obligations au titre des CGV, celles-ci n'étant pas conclu intuitu personae. Notamment, il est convenu que Mobilités Demain peut faire appel à un ou plusieurs sous-traitants pour l'exécution d'une ou plusieurs de ses obligations au titre des CGV, sans que ces sous-traitants n'aient à être acceptés par le Client.

Article 20 : Droit applicable et clauses. Toutes les clauses figurant dans les présentes conditions générales de vente, ainsi que toutes les opérations d'achat et de vente qui y sont visées, seront soumises au droit français.

La nullité d'une clause contractuelle n'entraîne pas la nullité des présentes Conditions Générales de Vente.

Article 21 : Information des consommateurs. Aux fins d'information des consommateurs, les

dispositions du code civil et du code de la consommation sont reproduites ci-après :

Article 1641 du Code civil : Le Vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage que l'Acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus.

Article 1648 du Code civil : L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai d'un an à compter de la découverte du vice. Dans le cas prévu par l'article 1642-1, l'action doit être introduite, à peine de forclusion, dans l'année qui suit la date à laquelle le vendeur peut être déchargé des vices ou des défauts de conformité apparents.

Article L. 217-4 du Code de la consommation : Le vendeur livre un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance. Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité.

Article L. 217-5 du Code de la consommation : Le bien est conforme au contrat : 1° S'il est propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant :

- S'il correspond à la description donnée par le Vendeur et possède les qualités que celui-ci a présentées à l'Acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle;
- S'il présente les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le Vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la



publicité ou l'étiquetage ; 2° Ou s'il présente les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou est propre à tout usage spécial recherché par l'Acheteur, porté à la connaissance du Vendeur et que ce dernier a accepté.

Article L. 217-12 du Code de la consommation : L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien.

Article L. 217-16 du Code de la consommation : Lorsque l'Acheteur demande au Vendeur, pendant le cours de la garantie commerciale qui lui a été consentie lors de l'acquisition ou de la réparation d'un bien meuble, une remise en état couverte par la garantie, toute période d'immobilisation d'au moins sept jours viennent s'ajouter à la durée de la garantie qui restait à courir. Cette période court à compter de la demande d'intervention de l'acheteur ou de la mise à disposition pour réparation du bien en cause, si cette mise à disposition est postérieure à la demande d'intervention.